

Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré

1. Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré. 1887-12-18.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

nal est consacré à l'étude des questions industrielles, et que nous n'avions garde de ne pas profiter amplement de l'occasion que nous offrait la courte biographie que nous publions aujourd'hui pour nous occuper d'une industrie aussi intéressante que celle à laquelle M. Gastellier s'est consacré.

Nous ne ferons pas ici l'éloge des produits des usines de Montanglaust et de Fresnes, que tous les gens compétents apprécient comme ils le méritent. Nous le répétons, ces établissements marchent au premier rang des usines de ce genre, et il suffit de les visiter pour se rendre compte de leur supériorité et comprendre leur succès. On peut dire, en effet, que tous les éléments de succès y sont groupés, et que M. Gastellier ne néglige rien pour féconder ou faire prospérer ces éléments. Non seulement l'installation est merveilleuse, mais il faut bien convenir que ces usines sont admirablement situées, dans un centre éminemment favorable à cette industrie.

Maintenant, pour ne pas être accusé de professer un dédain intempestif et excessif pour la carrière politique d'un homme tel que M. Gastellier, nous dirons que le député de Seine-et-Marne a montré dans cette carrière qu'il était un homme de progrès et de liberté, et qu'il a apporté tout naturellement dans les affaires du pays les capacités exceptionnelles et l'ardeur au travail dont il a donné tant de preuves dans ses affaires personnelles.

Envoyé à la Chambre par la confiance bien justifiée de ses concitoyens, qui l'avaient vu à l'œuvre, il a pris place dans les rangs de la majorité républicaine, où il a été fort apprécié de tous. Nous tenions à lui rendre cet hommage en terminant, et à saluer le bon citoyen après avoir parlé peut-être un peu trop exclusivement du grand industriel.



CAUSERIE

UNE FEMME DE BIEN



ANDIS que, devant le Parlement et devant les tribunaux, défilent, une à une, dans un cortège qui semble sans fin, toutes les hontes sordides auxquelles l'âpre convoitise de l'argent entraîne l'âme

humaine, il est souverainement doux de lire le testament de M^{me} Boucicaut.

On dit qu'elle fut une admirable femme d'affaires. Elle vient de se montrer plus admirable femme de bien. Jamais dispositions charitables ne témoignèrent d'une pareille largeur de pensées, ni d'une pareille hauteur de vues. Elles forment comme une grande œuvre de maternité généreuse, à laquelle nos diversités éphémères seraient indifférentes. L'ancienne petite vendeuse de la rue du Bac, devenue immensément riche, avait perdu son mari et son fils, elle était sans famille, elle a voulu faire sienne la famille universelle.

Dans son testament, on suit à la trace, avec une émotion recueillie, les étapes successives par lesquelles ont passé ses sollicitudes.

D'abord, la négociante, que la fortune a favorisée, songe aux gens de sa maison de commerce. Ce n'est que justice qu'ils soient les premiers appelés. Ils ont aidé à la prospérité de l'entreprise. Combien d'autres, cependant, à la place de M^{me} Boucicaut, se fussent bornés à un maigre don ? Elle leur attribue seize millions, qu'elle répartit entre eux selon la durée de leur présence, et elle n'oublie personne, la plus récente « ouvrière à la journée » obtient une gratification, les professeurs « enseignant dans la maison », les entrepreneurs, leurs ouvriers reçoivent un souvenir.

Elle désire que ses employés aient un lieu « de repos et de convalescence » elle leur lègue une propriété spéciale, qui convient au but et vaut plus d'un million.

Puis les pauvres de son pays natal, de celui de son mari, des villes qu'elle a habitées lui appa-

raissent : les bureaux de bienfaisance de Verjux, de Bellême, de Cannes, de Fontenay-aux-Roses sont dotés.

Puis elle se rappelle ses commencements durs, les difficultés qui attendent les ouvriers adolescents : L'œuvre de Saint-Nicolas, celle des « Jeunes économistes », l'Internat professionnel de la rue Picpus, consacrés de diverses façons à la jeunesse ouvrière, deviennent ses légataires.

Ensuite son esprit cherche, va au dehors. Elle écrit dans sa simplicité charmante : « Je veux penser à tous ces hommes qui, s'étant donnés à leur art, à la science, aux lettres, à l'enseignement ont oublié d'assurer leur existence matérielle ou n'ont pas pu y réussir » ; et elle inscrit, parmi ses élus, l'Association des peintres et sculpteurs, l'Association des artistes musiciens, l'Association des artistes dramatiques, l'Association des journalistes, la Société des professeurs, l'Institut Pasteur.

Elle possède un Fromentin, un Courbet, un Dupré ; elle les donne aux musées du Louvre et du Luxembourg.

Cependant sa soif de bienfaisance n'est pas satisfaite, maintenant les vieillards attirent son attention ; elle met à part 3.945,000 francs destinés à fonder trois maisons de refuge, une maison de retraite, un hospice, entretenir des lits, etc.

Alors, un instant, chez elle, la femme réapparaît, la femme d'intérieur, fière du beau linge et de la belle argenterie de son logis. Que fera-t-elle de ce linge et de cette argenterie ? Ah ! voilà son placement trouvé. Elle en disposera en faveur des maisons d'éducation de Saint-Denis, d'Ecouen et des Loges.

Débarassée de cette naïve et touchante inquiétude, elle revient de nouveau aux pauvres : chaque arrondissement de Paris aura pour les siens dix mille francs, et son quartier, celui où elle a vécu, obtiendra dix mille francs particuliers, comme cadeau de bon voisinage.

Mais, M^{me} Boucicaut est religieuse, elle appartient au culte romain. Elle sera généreuse envers son église. Rien ne se conçoit mieux. Seulement, même en cette matière, aucune étroitesse de sentiments ne la guidera. Ses libéralités, s'élevant au-dessus des confessions spéciales, après s'être adressées à l'archevêque de Paris, se tourneront vers le grand rabbin de France et les présidents des divers consistoires protestants.

Est-ce tout ?

Non.

Le reste de sa fortune ira à l'Assistance publique qui est laïque et ne connaît aucun culte.

Sa signature mise au bas de ses volontés dernières, M^{me} Boucicaut attendit tranquillement la mort. Elle avait vécu sa vie et révélé une faculté rare entre toutes : l'intelligence du cœur.

On parle de lui ériger une statue. Je ne contredis pas, assurément, à l'idée, mais je pense que, quand elle eut terminé son testament, et que, fermant les yeux, elle entra en méditation, elle eut, de son travail, dans le secret de son être une joie suprême, qui lui parut la plus exquise des récompenses. Nous sommes tous ses obligés. J'imagine que si nous montrions, de temps en temps, des chaleurs généreuses qui se rapprochassent un peu siennes, nous honorerions sa mémoire comme il lui plairait qu'elle le fût.

M. Paul Leroy-Beaulieu ouvrira son cours au Collège de France le vendredi 9 décembre à trois heures un quart, et le continuera les mardis et les vendredis suivants à la même heure. Il traitera les vendredis : « De l'usage des richesses (consommation, luxe, épargne, patronage, philanthropie, charité) ; » et les mardis, il étudiera les principaux ouvrages de Jean-Baptiste Say.

L'exposition de M. Puvis de Chavannes, rue Le Peletier, dans les galeries Durand Ruel, sera irrévocablement close le 20 de ce mois. Cette exposition continue à obtenir le plus grand succès ; on sait déjà que l'État a acheté le *Pauvre pêcheur* pour le Luxembourg.

Ajoutons que la plupart des œuvres à vendre ont été achetées dès les premiers jours.



GRANDE BRASSERIE DE LA CROIX DE LORRAINE

A BAR-LE-DUC



TAIT-il possible de créer, en France, une concurrence sérieuse, efficace au monopole que se partageaient chez nous les brasseries allemande et hollandaise ?

L'intérêt économique de ce problème ne pouvait faire doute pour personne. En présence du prodigieux développement qu'avait pris, dans notre pays, la consommation de la bière, développement dont nous n'avons pas à rappeler les causes, parfaitement connues de tout le monde, il était absolument évident qu'en demandant exclusivement à l'étranger un objet de consommation classé désormais parmi les produits de première nécessité, nous imposions au pays un très lourd sacrifice, un énorme impôt qui ne profitait qu'à la production étrangère.

C'était, de l'aveu de tous les économistes, une très grave atteinte portée à la fortune nationale, atteinte aggravée par la nature de nos relations avec une au moins des nations qui percevaient sur nous ce terrible impôt.

L'intérêt vital du problème à résoudre ne pouvait donc faire doute pour personne.

Quant au mode de solution, il y a bien longtemps déjà que nous avons dit notre pensée avec une franchise qui ne paraît pas avoir plu à tout le monde, mais que les faits subséquents ont parfaitement justifiée.

Nous avons déclaré à plusieurs reprises, dès le début de la discussion, que les appels au patriotisme, auxquels quelques-uns croyaient qu'il suffisait de faire appel en cette occasion, ne suffiraient pas, en réalité, pour résoudre une question de consommation alimentaire où apparaissent, de toute nécessité, des questions absolument distinctes des questions de politique étrangère.

Nous avons reconnu que le sentiment patriotique invoqué en cette occasion ne ferait certainement pas défaut à nos brasseurs ; que, dans cette lutte avec l'étranger, il serait prêt à entraîner la balance en faveur des produits nationaux, mais le jour seulement où ces produits, offrant des qualités identiques à celles de leurs concurrents, ne demanderaient plus, pour triompher, que la préférence inspirée par leur origine.

Nous avons été heureux de constater à la dernière Exposition des bières françaises, que quelques-unes de nos plus grandes maisons avaient enfin compris comme nous la solution du problème et avaient fait de très louables efforts pour offrir à leurs clients, à des prix identiques, des bières d'une valeur égale à celles des meilleures bières allemandes.

Ce très remarquable mouvement est fait, à coup sûr, pour se généraliser, et l'on peut prédire, dès aujourd'hui, après la démonstration fournie par l'Exposition, que le moment viendra, avant qu'il soit longtemps, où les Français ne consommeront plus que des bières françaises.

Il nous semble donc strictement juste de signaler une des maisons et, à la tête de cette maison, un des hommes qui ont le plus contribué à inaugurer cette féconde révolution de la brasserie française.

Quand M. Léon Karcher, à qui revient ce grand honneur, se trouva placé à la tête de la maison Léon Karcher et C^o, celle même qui devait obtenir plus tard (1885), à Paris, le diplôme d'honneur, ce savant spécialiste avait étudié à fond, avec une rare ténacité, tous les principes techniques et scientifiques de la fabrication de la bière, qui se résument dans deux problèmes principaux : provoquer la fermentation normale du moût, pour la transformation du sucre en alcool, dans les meil-

leurs conditions possibles de composition et de proportion; prévenir les fermentations ultérieures du liquide alcoolique, pour en assurer la conservation en l'empêchant de se dénaturer.

M. Léon Karcher, qui se sentait de loin appelé à triompher des brasseurs allemands, se livra à une étude approfondie des procédés de ses futurs concurrents, et quand plus tard il se trouva placé à la tête d'une maison française, il se sentit en mesure de lutter à armes égales.

Bientôt, en effet, grâce à la perfection de l'outillage qu'il installa et des excellentes méthodes de fabrication qu'il adopta, grâce aux soins consciencieux qu'il apporta à tous les détails de la fabrication, il se trouva en mesure d'offrir à sa clientèle des bières blondes et des bières brunes dites Salvator, entièrement comparables aux meilleurs produits de l'Allemagne et de la Hollande.

Dans de telles conditions et étant donnée, d'autre part, la préférence très naturelle et très marquée des consommateurs français pour les produits français, le succès ne pouvait faire doute.

Cette brasserie fut bientôt amenée à produire annuellement 30,000 hectolitres de bière, et un jour vint où les développements réalisés faisant prévoir des développements prochains bien plus grands encore, son propriétaire se vit amené à céder son établissement à une grande Société anonyme, qui, sous le nom de Brasserie de la Croix de Lorraine, l'exploite actuellement et, après une transformation complète de l'outillage et de l'organisation, est arrivée à produire 50,000 hectolitres.

La nouvelle Société, qui a pour président de son conseil d'administration M. Gustave Munerel, entrepreneur du génie militaire et juge au tribunal de commerce de Bar-le-Duc, qui compte, dans le même conseil, M. Alexandre Morel, possesseur de l'une des plus grandes fortunes de la région, et M. Victor Simon, brasseur à Briey (Meurthe-et-Moselle), cette Société, qui a confié la direction commerciale (65, rue de la Victoire, Paris) à un spécialiste, M. Neuméier, très connu dans le commerce des liquides, la Société, disons-nous, s'est bien gardée de se passer des services de M. Léon Karcher.

Celui qui a commencé la fortune de la grande brasserie de la Croix de Lorraine et qui a inauguré si heureusement la lutte contre la brasserie allemande reste chargé, en qualité de directeur technique, de continuer son œuvre si profondément patriotique, et ses succès passés peuvent donner à ses collaborateurs la plus ferme confiance dans leurs succès à venir.

Les produits de cette maison, avons-nous dit, sont entièrement comparables aux meilleurs produits allemands, au moment où ils viennent d'être fabriqués; mais nous devons ajouter que ces bières de conserve ne sont expédiées qu'après quatre, cinq ou six mois de cave. En outre, il convient d'attirer l'attention sur ce fait que la Société à qui appartient la grande brasserie de la Croix de Lorraine n'a reculé devant aucun sacrifice, qu'elle ne s'est pas arrêtée devant les frais les plus considérables pour faire de cet établissement une véritable brasserie modèle, absolument en mesure de défier la concurrence des brasseries d'outre-Rhin les mieux outillées. On sait l'importance capitale que présente l'outillage dans cette industrie. On connaît les perfectionnements apportés à la fabrication de la bière, grâce à l'invention d'appareils perfectionnés auxquels précisément les brasseurs allemands ont dû naguère la supériorité qui, Dieu merci, leur est maintenant enlevée par des entreprises comme celle qui nous occupe.

Nous ne pouvons ici décrire cette belle installation, mais nous voulons consacrer une mention spéciale aux appareils frigorifiques, qui permettent de maintenir dans toutes les caves une température constante de 0°. Cette question des appareils frigorifiques et de la température constante est peut-être la plus importante pour cette fabrication, et c'est grâce aux appareils de ce genre que les Allemands avaient réussi à obtenir de si remarquables bières à fermentation basse, qui constituaient jadis pour eux un véritable monopole.

Disons aussi que l'expédition se fait en wagons-glacières et que le transport, opéré de nuit, ne demande que quelques heures entre Bar-le-Duc et

Paris; que tout concourt, en un mot, à empêcher que les bières transportées puissent subir, de ce fait, la moindre altération.

Ceci, après avoir marqué le premier point du triomphe de la brasserie française, c'est-à-dire sa victoire définitive sur le marché français, nous permet d'entrevoir un triomphe plus grand encore, en préparant à nos brasseurs de véritables succès sur les marchés étrangers.

G.



UN NOUVEAU LIT PLIANT



DANS le mobilier, la literie occupe une place d'autant plus importante qu'elle intéresse, plus particulièrement que tous les autres meubles, le bien-être, le confortable et l'hygiène elle-même. Aussi a-t-elle été, depuis un certain nombre d'années, l'objet de modifications et d'améliorations qui témoignent des efforts de l'industrie pour réaliser la plus grande somme de progrès conformes aux exigences modernes. De grands établissements spéciaux se sont fondés pour s'occuper exclusivement de cette fabrication et pour y apporter, par un outillage approprié, par des méthodes nouvelles indiquées par l'expérience, tous les perfectionnements qu'elle était susceptible de recevoir.

Certains industriels même, ne se préoccupant pas de ce qui regarde le luxe dans cette partie du mobilier, n'ont eu en vue qu'un but d'humanité essentiellement bienfaisant. Ils n'ont pensé qu'aux malades, aux blessés, aux voyageurs, et ils ont fait l'application de leurs connaissances en mécanique à l'invention et à la construction de lits spéciaux destinés à rendre de précieux services dans les cas très nombreux où les lits ordinaires sont absolument insuffisants.

Au nombre des constructeurs qui se sont consacrés à cette tâche éminemment philanthropique, il n'est que juste de citer dans les premiers rangs M. J. Picot, dont les ateliers et magasins sont situés 6, avenue Parmentier, à Paris.

M. J. Picot a inventé et fabriqué un lit pliant, breveté, qui présente des avantages vraiment exceptionnels. Ce lit est exclusivement composé de pièces métalliques, dont le plus grand nombre sont en acier, et dont celles qui ne peuvent être en acier sont en fer de première qualité.

Ces pièces métalliques, qui forment la charpente du lit pliant, soutiennent une toile très forte, cousue en coulisse autour du cadre, et non clouée. La solidité est absolue, et elle a l'avantage de ne pas avoir été obtenue aux dépens de la légèreté et de la commodité.

En ce qui concerne la légèreté, il nous suffira de dire que le poids de l'appareil complet ne dépasse pas 9 kilogrammes, et qu'il peut n'être que de 7 kilogrammes 500 grammes. Cette différence de poids ne provient que d'une différence de largeur et de la manière dont le lit est capitonné.

Pour la commodité, le lit pliant de M. J. Picot ne laisse vraiment rien à désirer. Le mécanisme est très simple et très pratique: le lit se ferme, s'ouvre, se plie, se déplie avec la plus grande facilité, et la manœuvre se fait si aisément, elle est si peu compliquée qu'il est impossible d'égarer aucune pièce, et que n'importe qui, un enfant même peut faire une manœuvre aussi simple. Ajoutons que lorsque le lit est plié, il tient si peu de place qu'on peut l'envelopper dans un journal et le porter à la main.

Mais ce qui fait l'originalité, et en même temps la commodité particulière de ce lit, c'est qu'il peut immédiatement se transformer en fauteuil ou en chaise longue. Voici comment.

La partie du lit qui est du côté des pieds peut

être abaissée jusqu'à terre, ou relevée et appliquée sur le milieu du lit. D'autre part, la partie destinée à soutenir la tête, et qui forme un angle plus ou moins ouvert avec la partie horizontale, peut s'incliner ou s'élever à volonté. On peut ainsi obtenir une chaise longue ou un fauteuil. Dans la chaise longue aussi bien que dans le lit, la toile est assez bien tendue pour qu'il soit impossible que le corps de la personne même la plus lourde touche la barre d'écartement située au-dessous.

Voilà donc un appareil aussi léger que solide, et d'une extrême commodité. Nous ne devons pas oublier une particularité qui a bien son importance: nous voulons dire l'extrême modicité de son prix.

Les applications de ce lit sont si évidentes, qu'il est à peine utile de les faire remarquer. D'abord, les convalescents, les personnes qui soignent les malades, etc., etc., s'en trouveront fort bien. Ensuite, les officiers en campagne et les touristes ne peuvent rien trouver de plus pratique. C'est surtout aux colonies et dans les pays chauds qu'un semblable lit est précieux. On connaît les méfaits des fourmis blanches, qui, dans ces pays, s'attaquent aux meubles en bois et les détruisent complètement. Dans le lit pliant, il n'y a absolument aucune partie en bois, et par suite le redoutable insecte est ici impuissant.

Il serait trop long d'énumérer toutes les occasions où ce lit peut être utile; nous n'en dirons donc pas davantage, sans cependant négliger de faire remarquer aux hôteliers combien il peut leur rendre de services comme lit de réserve.

Nous ne voulons pas quitter la maison J. Picot sans mentionner son *Porte-Hamac articulé* et sa *Tente portable articulée*.

Le Porte-Hamac articulé est très bien compris et d'une grande solidité. On peut le placer sur tous les terrains, même irréguliers. Il est muni de porte-moustiquaires, et réalise tout ce qu'on peut désirer en ce genre.

Quant à la Tente portable articulée, elle est destinée aux jardins, aux campements, aux bords de mer, et mérite d'être tout particulièrement recommandée aux touristes et aux amateurs de villégiature.

Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs d'un établissement auquel sont dus d'aussi intéressants perfectionnements, et qui certes est un bon exemple de cet esprit inventif et créateur qui fait depuis si longtemps l'honneur de l'industrie parisienne.

Nous sommes en mesure de donner les résultats du rendement de nos impôts et revenus indirects pendant le mois de novembre.

Ces résultats sont excellents.

Les rentrées ont atteint 197.466,600 fr., représentant ainsi une plus-value de 4,765,200 fr. par rapport aux rentrées correspondantes de l'année 1886, et — ce qui n'est pas moins intéressant — une plus-value de 5,165,000 fr. relativement aux prévisions budgétaires.

Une bonne part de cette amélioration est due au contrôle plus sévère que, grâce aux instructions et à la fermeté du gouvernement, les agents des douanes et des contributions indirectes ont pu exercer pour la répression de la fraude.

C'est ainsi que l'administration des douanes a pu réaliser, le mois dernier, une plus-value de 834,000 francs par rapport aux recouvrements de novembre 1886, et de 1,579,000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires.

En même temps, les contributions indirectes ont vu leurs perceptions dépasser de 1,357,000 francs les rentrées correspondantes de l'année dernière, et de 1,965,000 francs le montant des prévisions du budget.

Un décret autorise le ministre de l'instruction publique, au nom de l'Etat, à accepter, pour l'Ecole nationale des beaux-arts, la somme de trente-cinq mille francs offerte à cet établissement par les architectes des États-Unis, en vertu d'un acte de donation.

Les arrérages de ladite somme seront affectés, conformément au vœu du donateur, à la fondation d'un prix annuel qui sera intitulé: Prix de reconnaissance des architectes américains; il ne pourra être décerné qu'aux seuls élèves français.